

ÉCOLE	<input checked="" type="checkbox"/> maternelle	Maternelle STENDHAL
	<input type="checkbox"/> élémentaire	
	<input type="checkbox"/> primaire	
COMMUNE	VOREPPE	

**ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

**CONSEIL D'ÉCOLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**RÉUNION DU 13 Novembre 2017** .....

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école - Président : Mme Chatel	oui		
Maîtres de l'école			
Mme Sciberras	oui		
Mr Hermant	oui		
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
Mme Esposito	oui		
Mme Felahi	oui		
Mme Salerno		oui	
Inspecteur de l'Éducation Nationale : Helay Girard		oui	
Maire de la Commune ou son représentant : Mr Gussy			
Conseiller Municipal :	oui		
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : Mr Huet	oui		
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Mme Molina	oui		
Mme Milanese	oui		
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée : Mme Fatet, responsable périscolaire	oui		
Représentants des parents d'élèves suppléants			REPLAÇANT
Mme Bot	oui		
Mme Fares	oui		
Mme Louis	oui		

Procès-verbal établi le 22 Novembre 2017.....

Le Président, Directeur de l'école,

Le Secrétaire de séance,

Nom : Mme Chatel.....

Nom : Mme Louis.....

**PLAN**

1- Organisation interne du Conseil d'École	3- Vie de l'école	4- Moyens
2- Organisation générale de l'école	3.1- Activités scolaires dans l'école	4.1- Matériels
2.1- Règlement intérieur de l'école	3.2- Activités scolaires hors de l'école	4.2- Locaux
2.2- Projet d'organisation de la semaine scolaire	3.3- Activités périscolaires	4.3- ...
2.3- Projet d'école	3.4- Restauration scolaire	5- Utilisation des locaux
2.4- ...	3.5- ...	

Donner un numéro à 1, 2, ou 3 chiffres pour chaque point de l'ordre du jour, placé avant le titre, dans la colonne prévue. (Ex. : 3.1.1- Courseton)

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
<b>1</b>	<b><u>Organisation générale de l'école</u></b>	
1-1	Règlement intérieur : modifications et adoption du règlement.  Modifications : ajouts dans l'article 4-4 "les enfants peuvent apporter des jouets personnels dont ils gardent la responsabilité, pour le temps de récréation,"  Et Droit à l'image : "les parents n'ont pas l'autorisation de diffuser des photographies prises à l'école".	
1.2	Dispositif d'APC (15h45-16h30) : présentation des activités proposées par chacun des enseignants. Elles sont également proposées aux familles concernées qui acceptent ou pas que leur enfant soit accueilli en APC.	
2		
2.1	<b><u>Vie de l'école</u></b>	
2.1.1	Organisation du temps scolaire  Calendrier et réflexion concernant les rythmes scolaires :  Plusieurs temps d'échange ont été organisés par et avec la mairie :  - 16/10 : avec le corps enseignant  - 17/10 : avec les parents délégués des 4 écoles (maternelles et élémentaires)  - 18/10 : avec l'ensemble des parents/familles des 4 groupes scolaires  Le 14 novembre, un groupe composé de parents, d'enseignants, de représentants de la municipalité, rédigera un questionnaire à l'intention des familles afin de recueillir leurs avis sur cette éventuelle modification des rythmes scolaires.  La mairie se chargera de dépouiller les questionnaires. Un conseil d'école extraordinaire devra être réuni en janvier afin de donner son avis. Le dernier mot reviendra à M. Le Maire qui transmettra sa décision à l'inspection académique fin janvier – début février 2018.	
2.1.2	Horaires maternelle/élémentaire (pétition/problème d'organisation des familles) :  La question sera évoquée par Mme Chatel, avec son homologue de l'école élémentaire afin de veiller à ce que l'école élémentaire ouvre bien son portail à 11H30, dans le but de ne pas retarder les parents qui doivent ensuite récupérer un autre enfant à l'école maternelle.  Les enseignants de maternelle rappellent qu'ils sont très souples et qu'ils acceptent ces retards, assez rares.  Organisation du temps périscolaire : futur prestataire ? Temps d'Atsem supplémentaire récupéré pour la vie de classe et les préparations matérielles ?	
2.2	Actuellement, l'accueil périscolaire est assuré par la commune alors que l'accueil de loisirs est géré par la MJC. La ville a choisi de mutualiser les 2 et un prestataire a été retenu : la MJC.  A partir de janvier 2018, l'animation périscolaire (matin, midi et soir HORS temps de repas) est déléguée, sans évolution tarifaire pour les familles.  Quid des investissements faits par les enseignants sur du matériel si ce même matériel est utilisé par la MJC dans le cadre du périscolaire : qui finance ? charte d'utilisation à respecter.  Concernant les ATSEM, il est prévu que le changement de prestataire impacte leurs horaires de travail : elles assureront une amplitude de 8h à 15h45 auprès des enfants (au lieu de 17h actuellement). La question est posée concernant leur mission entre 15h45 et 17h : ménage et éventuellement du temps de préparation matérielle pour les classes ?  Projets et sorties. Sou des écoles :	
2.3	Les enseignants ont prévu 2 sorties à la ludothèque pour chacune des classes à compter de janvier 2018 (PS : 28 février et 20 juin ; MS : 24 janvier et 30 mai ; GS : 10 janvier et 16 mai)  Chaque classe bénéficiera également d'une animation autour des 5 sens à l'Espace Rosa Park (PS le 2 mars ; MS le 19 janvier ; GS le 8 décembre).  Le projet d'école de cette année porte sur une activité théâtre, avec 15 séances encadrées par une intervenante et 1 représentation en soirée (5 juin ?).	

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	<i>Ne rien inscrire dans cette colonne</i>
3	<p>Grâce à vos participations, le Sou d'école finance à nouveau cette année le spectacle de Noël offert aux enfants (480 euros)</p> <p>Travaux et équipements</p> <p>3.1 Isolation ou aménagement face à la température élevée dans les locaux (« ensoleillement ») :</p> <p>Les professionnels demandent à ce que des aménagements soient réalisés dans les locaux afin d'éviter de trop fortes chaleurs dès le printemps, notamment dans la classe et le dortoir de la Petite Section. Le représentant de la municipalité indique qu'une climatisation portative sera proposée dans un premier temps. Les autres aménagements (clim en dure, isolation...) étant beaucoup trop coûteux.</p> <p>3.2 Equipement sportif et matériel de classe (crédits/charte d'utilisation) :</p> <p>Une nouvelle charte devra être rédigée avec la MJC. L'équipe enseignante souhaite que le matériel de classe ne soit pas utilisé en dehors des temps de classe.</p> <p>Demande d'un co-financement en cas d'achats onéreux (tapis de sol par exemple et tout autre matériel de sport) .</p>	

